



Fédération Internationale Willems®
mouvement d'éducation musicale

FORMATION WILLEMS® *Règlement intérieur*

Le texte ci-dessous précise le cadre administratif et institutionnel de la Formation Willems®, adopté par le Conseil d'Administration de la Fédération Internationale Willems® à Irigny – France, le 25 mai 2014, et ratifié par l'Assemblée Générale du 22 août 2014 à Rome – Italie.

La Formation Willems® se déroule sur 3 années pour un total de 315 heures de formation, hors évaluations.

Nombre d'heures

- 1^{ère} année : D1
 - 80 h de formation réparties dans l'année scolaire
 - 5 h d'évaluation
 - 1 Stage d'été ou 1 Congrès International de 20h
- 2^{ème} année : D2
 - 85 h de formation réparties dans l'année scolaire
 - 8 h d'évaluation
 - 1 Stage d'été ou 1 Congrès International de 20h
- 3^{ème} année : D3
 - 90 h de formation réparties dans l'année scolaire
 - 12 h d'évaluation
 - 1 Séminaire international d'examen final sur 3 ou 4 jours
 - 1 Stage d'été ou 1 Congrès International de 20h

Congrès Internationaux et Stages d'été

Les Congrès Internationaux se déroulent à un rythme tri-annuel.

Les années où il n'y a pas de Congrès International, un Stage d'été est organisé par chaque centre de formation à un niveau national.

La session de l'oral de l'examen final du Diplôme aura lieu avant le Stage d'été ou le Congrès International de l'année en cours après un « Séminaire international d'examen final » de 3 ou 4 jours (suivant le nombre de candidats). Ce séminaire comprend la révision et le passage des épreuves pour les candidats admissibles après les épreuves écrites.

Ce « Séminaire international d'examen final » peut se dérouler dans un autre pays que celui du centre de formation habituel du candidat.

Le **Diplôme Pédagogique d'Education Musicale Willems®** sera remis aux lauréats à la fin du Congrès International ou du Stage National d'été suivant ce « Séminaire », le stagiaire ayant obligatoirement suivi ce Congrès ou ce Stage.

Validations

Le **Diplôme Pédagogique d'Education Musicale Willems®** est décerné aux stagiaires ayant satisfait aux étapes suivantes :

- 3 années de formation, chaque année étant validée par un contrôle, la 3^{ème} par un examen final. Les contrôles de D1 et D2, obligatoires, sont considérés comme du contrôle continu en raison notamment des dissertations dont les sujets ne seront plus traités par la suite. Les résultats sont des indicateurs permettant d'adapter les parcours individuels au programme de l'année suivante.
- Les épreuves de l'examen final comprennent 4 parties : un écrit, un oral, une leçon pratique donnée à ses élèves (support vidéo), un entretien avec le jury. Pour passer l'oral, il faut avoir été admissible après les épreuves écrites. Seules 3 insuffisances (note $\leq 11/20$) sont tolérées sur l'ensemble des épreuves pour obtenir le Diplôme, si la moyenne générale de l'examen est supérieure à 14/20.
- 3 Stages : Congrès International ou Stage d'été.
- Présence au minimum à 75% des heures de formation dispensées durant l'année + présence au Congrès International ou au Stage d'été.

Au cours de leur formation, les candidats auront donc suivi soit 1 Congrès + 2 Stages d'été, soit 2 Congrès + 1 Stage d'été. En cas d'absence à l'un ou l'autre des Stages d'été ou Congrès International, le stagiaire devra suivre le prochain Stage ou Congrès à la fin duquel pourra lui être remis le Diplôme.

Coût de la formation (non soumis à la TVA)

La participation aux frais pédagogiques liés aux stages et congrès est incluse dans les tarifs annuels d'inscription.

Les frais de voyage et d'hébergement ne sont pas compris dans les tarifs d'inscription. Il sont à prendre en compte par les participants dès le début de leur formation.

A titre indicatif pour les prochaines promotions à compter du 15 septembre 2014, la participation financière aux 3 années de formation sera de :

- 1^{ère} année : ... €* + 200€ incluant le stage
- 2^{ème} année : ... €* + 350€ incluant le congrès
- 3^{ème} année : ... €* + 400€ incluant le « Séminaire international d'examen final » et le stage ou le congrès.

*Chaque centre de formation peut avoir un tarif de base différent suivant ses charges propres.

Fédération Internationale Willems®

Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON
www.fi-willems.org

Secrétariat : 43 rue des Hériveaux – 69008 LYON
Tél : + 33 (0) 472 628 738
contact@fi-willems.org

Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767. SIRET **327 237 566 000 77**.
Association enregistrée à la Préfecture du Rhône au titre de la formation permanente sous le n° **82 69 12 756 69**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément.